

ANIMATION DES RÉSEAUX DE PRÉVENTEURS

Le CDG 50 assure pour le compte de la collectivité / l'établissement, l'animation des réseaux de préventeurs pour leur permettre de mener efficacement leur mission : assister et conseiller l'autorité territoriale dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

Objectifs de la mission

Le CDG 50 assure les missions suivantes :

✔ Animation du réseau des assistants de prévention de la Manche

Tous les ans, les assistants de prévention sont conviés à une réunion organisée par le CDG, au sein de la collectivité d'un assistant de prévention du groupe. Chaque groupe correspond à un secteur géographique et est constitué d'une quinzaine d'assistants de prévention. Lors de cet événement, sont abordés les points clés liés à l'actualité réglementaire, au partage des bonnes pratiques, à l'évolution des risques professionnels, ainsi qu'à la mutualisation des outils et des ressources. Cette rencontre permet les échanges entre pairs, et la cohésion du réseau.

✔ Animation du réseau des conseillers de prévention de la Manche

Le CDG 50 organise une réunion annuelle du réseau des conseillers de prévention de la Manche. Un conseiller de prévention volontaire accueille les membres du réseau au sein de sa collectivité et propose une visite « terrain ». Lors de cet événement, sont abordés les points clés liés à l'actualité réglementaire, au partage des bonnes pratiques, à l'évolution des risques professionnels, ainsi qu'à la mutualisation des outils et des ressources. Cette rencontre permet les échanges entre pairs, et la cohésion du réseau.

Conditions d'exercice de la mission

Demande d'intervention via le formulaire dédié.

Tarification

La collectivité / l'établissement participe au financement de la mission dans le cadre de la **cotisation additionnelle** dont le taux est précisé dans la brochure « Tarifs des missions du CDG 50 ».

Des questions sur la mission ?

Pôle « Santé et sécurité au travail »

☎ 02 33 77 89 00

✉ prevention@cdg50.fr

Les + du CDG 50

- ✔ des réseaux dynamiques au cœur du territoire
- ✔ une connaissance des environnements professionnels et des enjeux de sécurité spécifiques aux collectivités
- ✔ une mise à jour régulière des connaissances

ANIMATION DES RÉSEAUX DE PRÉVENTEURS

Demande de mission facultative

À transmettre à l'adresse **prevention@cdg50.fr**

Collectivité / établissement :

Personne en charge du dossier :

Téléphone :

Mail :

L'autorité territoriale sollicite le CDG 50 pour la **participation d'un ou plusieurs agents à l'un des réseaux de préventeurs animés par le CDG 50.**

Motif de l'intervention

Nature de l'accompagnement sollicité :

Participation au réseau des assistants de prévention

Agents concernés :

- NOM Prénom :
- Mail :
- Téléphone :
- NOM Prénom :
- Mail :
- Téléphone :

Participation au réseau des conseillers en prévention

Agents concernés :

- NOM Prénom :
- Mail :
- Téléphone :

L'autorité territoriale reconnaît avoir pris connaissance **des conditions d'utilisation de la mission facultative demandée** (consultables sur www.cdg50.fr) et en **accepte les termes.**

À

le

Cachet et signature
de l'autorité territoriale

